



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

## **AVIS PUBLIC**

Est, par les présentes, donné que le budget et le programme triennal pour l'exercice financier 2024 de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, seront soumis pour adoption lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu :

**MARDI 19 DÉCEMBRE 2023 À 19 H  
À LA SALLE DU CONSEIL DU CENTRE SOCIOCULTUREL ANNE-HÉBERT  
22, RUE LOUIS-JOLLIET, SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024 à 2026.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et les villes*. Cette séance sera diffusée sur le site Internet de la Ville au même titre que les séances ordinaires au <https://www.villescjc.com/ville/vie-democratique/seances-du-conseil>.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier,  
Ce 6<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

La greffière  
et directrice des affaires juridiques,

Isabelle Bernier, OMA  
Avocate